



Commune des Aviron

Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 DEC. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **09 décembre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint



Alphonse HOARAU

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Procurations : M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN (à l'exception de l'affaire n° 12) – Mme Christine BARET a donné mandat à M. Frédo FERRERE.

Absent : M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *Mme Lise Marie DANDIN est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 13 / Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Dans le cadre de la gestion des équipements sportifs de la Commune, il est proposé au Conseil d'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES). Cette association regroupe l'ensemble des élus en charge des sports (soit 8 000 communes et groupements de communes) et est de nature à aider et à promouvoir les échanges entre les communes et/ou leur groupement de communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

L'adhésion à l'ANDES peut apporter :

- ✓ un soutien technique : réponses techniques, dossiers et actualités, guides thématiques contacts personnalisés ;
- ✓ une aide juridique : en faisant appel pour nos questionnements à un cabinet d'avocat.

Les objectifs affichés de l'ANDES sont :

- ✓ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national ;
- ✓ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- ✓ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- ✓ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitant et est, pour notre commune, de 232 € par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la Commune des Avirons à l'ANDES à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une cotisation annuelle de 232 € ;
- De désigner **M. Alphonse HOARAU** comme représentant de la collectivité auprès de l'ANDES ;
- De dire que la collectivité s'engage à verser la cotisation correspondante.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve l'adhésion de la Commune des Avirons à l'ANDES à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une cotisation annuelle de 232 € ;

- Sur la désignation du représentant auprès de l'ANDES :
 - Approuve la désignation du représentant à main levée ;

Le Maire invite les candidats à se faire connaître.

Est candidat :

- **M. Alphonse HOARAU**

Il est procédé au vote à main levée.

A obtenu :

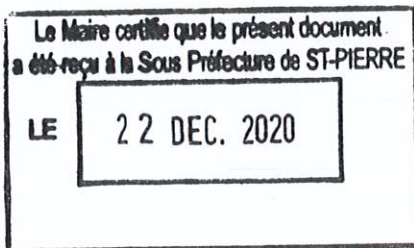
- **Titulaire : Alphonse HOARAU 32 Voix**

- En conséquence, **M. Alphonse HOARAU** est désigné comme le représentant de la Commune auprès de l'ANDES.
-
- Dit que la collectivité s'engage à verser la cotisation correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent
Le 1^{er} Adjoint**



Alphonse HOARAU